

Circuit des Jeunes

CARACTERISTIQUES

But : Cette compétition a pour objectif de susciter la motivation des très jeunes et de favoriser la détection des futurs talents, elle permet d'augmenter le volume de compétitions des jeunes joueurs.
De plus, elle sert de sélection pour le Tournoi Régional Détection

Public concerné : Le Circuit des Jeunes est proposé aux **licenciés promotionnels 1^{ère} année** et aux licenciés traditionnels jusqu'à la catégorie Minime 1.

Niveau préconisé : Tous niveaux confondus (confirmés et débutants).

Dates et lieux :
1^{er} tournoi : Dimanche 6 novembre 2016 à Alençon, Salle Jean Le Noach
2^{ème} tournoi : Dimanche 11 décembre 2016 à Alençon, Salle Jean Le Noach
3^{ème} tournoi : Dimanche 05 Mars 2017 à Argentan, Salle Michel Pelchat
4^{ème} tournoi : Dimanche 02 Avril 2017 à Argentan, Salle Michel Pelchat

Horaires :
Pointage des joueurs à 9h30
Début de la compétition à 10h

Restauration : Les joueurs pourront se restaurer sur place (buvette dans la salle).

Tarif : 5 euros par tour (15 euros à la place de 20 euros si on participe aux 4 tours).
Règlement sur factures envoyés à la fin des 4 tours

Inscriptions : sur l'espace SPID/MONCLUB. Un mail sera envoyé aux clubs avertissant de l'ouverture des inscriptions.

Responsable de l'épreuve : Jérémy PREVOST
06 24 39 93 77
prevost.jeremy@yahoo.fr

Dates limites d'inscription
Jeudi 03 novembre 2016 (Tournoi n°1)
Jeudi 08 Décembre (Tournoi n°2)
Jeudi 02 Mars 2017 (Tournoi n°3)
Jeudi 30 Mars 2017 (Tournoi n°4)

REGLEMENT

Art 1 : Licence FFTT obligatoire (soit promo, soit traditionnelle)

Art 2 : La participation se fait sur simple inscription.

Art 3 : 5 tableaux seront ouverts :

Garçons nés en 2005-2006

Garçons nés en 2007-2008

Garçons nés en 2009 et après

Filles nées en 2005-2006-2007

Filles nées en 2008 et après

Art 4 : Déroulement de la compétition : suivant le nombre de participants ; poules de 3, 4 ou 6 joueurs et classement intégral au meilleur des 5 manches .**De plus, s'il y avait peu d'inscrits dans certains tableaux, ils pourraient être fusionnés avec d'autres.**

Art 5 : Les meilleurs d'une catégorie d'âge pourront être amenés à jouer dans la catégorie d'âge supérieure.

Art 6 : Remise des récompenses à l'issue des compétitions.

Art 7 : Le capitanat est autorisé.